



Le premier Comité Technique Ministériel de la mandature bute sur le règlement intérieur de la CAP des SACDD.

L'ensemble des élu.e.s SACDD a saisi l'occasion du CTM pour interpellier la Secrétaire Générale sur les reculs des moyens alloués aux élu.e.s.

Ils ont demandé et obtenu une réunion dédiée à l'amendement du règlement intérieur de la CAP qui détaille le fonctionnement de cette instance (prise en charge des suppléants, CAP restreinte).

La plupart des revendications, tout à fait fondées, des élu.e.s en CAP des SACDD ont été satisfaites lors de cette séance de négociations. La CAP d'installation est reprogrammée le 11 mars après-midi.

La CFDT appelle ses élu.e.s à la vigilance concernant les droits acquis dans les instances locales.

La CFDT aurait souhaité la tenue du CTM convoqué à 14h30, dont les sujets nombreux et importants avaient nécessité la programmation de cette réunion sur deux jours.

Il est regrettable que certains aient préféré utiliser le dossier CAP SACDD pour claquer la porte du CTM.

Ce n'est pas la conception que la CFDT a du dialogue social que de réclamer le dialogue d'un côté pour mieux l'empêcher de l'autre.

Une nouvelle séance du CTM est programmée le 21 février à 9h30.